Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 23 (1878)

Heft: 7

Artikel: Affaires d'Orient

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-334871

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les sentinelles ne doivent tirer que pour donner un signal, et les avant-postes attaqués de nuit ne doivent pas marcher en avant.

Pour protéger le camp d'un corps expéditionnaire, on répartit, pour le service des avant-postes, une compagnie sur chaque face

Les avant-postes ou grand'gardes sont placés de jour, dans les plaines, à environ 1 kilomètre du camp avec des sentinelles avancées de 90 à 100 mètres; souvent un cordon de vedettes placées à environ 1800 mètres du bivouac ou du camp remplit

cet important office.

La nuit, les grand'gardes se replient de façon à être espacées entre elles de 180 mètres environ: des détachements de quatre hommes sont placés à 30 mètres en avant du front. Dans les régions montagneuses, on dispose les avant-postes de la façon suivante: ils sont suffisamment éloignés pour que les projectiles ennemis ne puissent atteindre le camp, et placés de manière à voir le camp derrière eux et à occuper des positions dominant le (A suivre.) terrain environnant.

AFFAIRES D'ORIENT

L'émotion causée en Europe et plus particulièrement en Angleterre, par le traité de paix de San Stefano, a eu pour premier résultat public d'amener quelques nouvelles mesures militaires prises par le gouvernement britannique, notamment la mobilisation de la réserve de l'armée active, environ 13 mille hommes, et de 26 mille hommes de la milice, ce qui, avec l'armée active, permettrait de former aussitôt deux corps d'armée d'environ 30 mille hommes chacun. Avec l'artillerie hors cadre et les garnisons de Gibraltar et Malte, renforcées et relevées par la milice, les troupes de débarquement qui seraient prochainement disponibles monteraient à environ 70 mille hommes. C'est assurément plus qu'il n'en faut, avec l'appui de la flotte, pour prendre position aux Dardanelles, sur le Bosphore et à Varna... si la flotte de l'amiral Hornby trouve le

passage encore libre.

Ces préparatifs militaires ont provoqué la retraite du ministre des affaires étrangères, lord Derby, qui a été aussitôt remplacé par lord Salisbury. Le colonel Stanley, frère cadet de lord Derby, a été nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Hardy, passé au ministère des Indes. L'état-major supérieur des troupes mobilisées a été constitué. Il compte, entr'autres, lord Napier de Magdala comme général en chef; le général Wolesley, le vainqueur des Aschantis, comme chef d'état-major, et le général John Adye comme grand-maître de l'artillerie. Malgré tout cela on ne croît pas encore à la guerre générale. Une circulaire du nouveau ministre des affaires étrangères, du 1er avril, accentue nettement les objections de l'Angleterre contre le traité de San Stefano au point de vue soit des intérêts britanniques soit des traités de 1856 et 1871 encore en vigueur, qui sera probablement l'occasion de concessions convenables de la part de la Russie.

Les préparatifs militaires susmentionnés ainsi que toutes les affaires actuelles de l'Orient et de la Grande-Bretagne ayant donné un certain relief à l'île de Malte, cette sentinelle avancée de l'Angleterre au milieu de la Méditerranée, les détails suivants ne manqueront donc pas d'in-

térêt pour nos lecteurs :

Parmi tous les ouvrages fortifiés de Malte, le plus important et le mieux construit est le fort Saint-Elme. En prenant la Valette, capitale

de l'île, comme centre, le fort Saint-Elme se trouve au nord-ouest, à droite de la Porte-Grande, le vrai passage des navires pour entrer dans le port. Il contient de grands magasins à poudre et est armé de 100 canons Armstrong et Krupp. Actuellement, de nombreux ouvriers sont occupés à réparer et exhausser ses murailles. Dans l'enceinte, se trouvent le phare de l'île et de vastes casernes où sont logés plusieurs régiments. Le fort Saint-Elme protége la Valette sur toute sa face nord-est et s'étend de la porte Marsumuscetto à la Porte-Grande. Sur le même front, et à gauche de l'entrée de la Porte-Grande, se trouve le fort Ricasoli, le second en importance et, comme le premier, armé de canons et complètement muni de matériel de guerre. Il a une garnison de plusieurs bataillons et ferme pour ainsi dire la pointe de l'île du sud-est au sud ; il est couronné de plusieurs ouvrages plus petits et s'avance un peu dans la mer. Plus haut se trouve le puissant fort St-Ange, qui forme une île dans l'île elle-même, étant entouré d'eau; il se trouve au milieu de la distance entre le fort Ricasoli et le fort Lascaris qui couvre la Valette sur sa face méridionale. Le fort Saint-Ange a aussi une forte garnison; il renferme des magasins à poudre, et ses gigantesques canons sont tous pointés sur la Porte-Grande. Le fort Lascaris, qui protége la ville au sud, est voisin de la Porte-Grande et a, avec le fort Saint-Ange, la mission de défendre cette passe. Il renferme deux grandes poudrières et un quantité considérable de projectiles. Les bouches à feu dont il est armé ne sont pas des derniers systèmes; elles sont maintenant remplacées par des pièces en acier fondu que, chaque semaine, des transports amènent à Malte. Au-dessus de cet ouvrage existent de grandes galeries nommées casemates supérieures, tandis que d'autres analogues, appelées casemates inférieures, débouchent près de la Porte-Grande.

Le cinquième ouvrage méritant d'être cité est le fort Manoel qui, placé entre la Valette et Silema, se trouve au nord et nord-ouest de la ville, pour défendre la porte Marsumuscetto. Construit sur le faîte d'une colline, dans une position assez avantageuse, il braque ses nombreux et puissants canons dans toutes les directions et peut défendre à un moment donné toute la côte septentrionale de l'île. Il possède une place d'armes spacieuse, sur laquelle se remarquent de longues files de

tentes, abritant les troupes qui arrivent sans cesse à Malte.

Au levant de ce fort, est l'ouvrage n° VI, appelé Fortin; c'est le dernier qui se rencontre vers l'est; il est derrière le fort Saint-Elme. Bien que peu étendu, il a par sa position dominante une place importante et avantageuse dans la défense; il est bien pourvu d'hommes et de canons. A quelque distance de celui-ci est le fort n° VII, dit fort Neuf, qui forme l'extrême pointe septentrionale de Silema. Cet ouvrage, bien qu'il soit plus petit que ceux du midi, est abondamment muni de défenseurs, de munitions et de provisions; il n'est armé cependant que de quatre canons. Tous ces forts, auxquels se joignent divers autres petits ouvrages du côté sud, sont réunis entre eux par le télégraphe.

On voit, par ces quelques renseignements, que le gouvernement anglais n'a négligé aucune précaution pour permettre à l'île de Malte une longue et sérieuse résistance contre toute attaque.

CIRCULAIRES ET PIÈCES OFFICIELLES.

Du Département militaire fédéral, 10 mars. — Prescriptions concernant le choix des carabiniers dans les écoles de recrues.

1. Le choix des recrues de carabiniers aura lieu dans la quatrième semaine des écoles de recrues d'infanterie, après que chaque recrue aura tiré au moins 60